

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT des crédits par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE VII.		
SECTION 1 ^{re} . — <i>Commission des procédés nouveaux.</i>		
Art. 33. Frais de route et de séjour; matériel, achat de réactifs, d'appareils, frais de bureau	500 »	2,000 »
SECTION 2. — <i>Commission consultative des machines à vapeur.</i>		
Art. 34. Frais de route et de séjour; frais de bureau, matériel	1,500 »	
CHAPITRE VIII. — TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.		
Art. 35. Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés	8,000 »	8,000 »
CHAPITRE IX. — DÉPENSES IMPRÉVUES.		
Art. 36. Dépenses imprévues non libellées au budget, secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés décédés ou d'agents pensionnés, qui se trouvent dans une situation malheureuse. Secours à accorder exceptionnellement.	10,000 »	10,000 »
Total. . fr.		2,304,765 »
Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.		
CHAPITRE X. — SERVICES DIVERS.		
Art. 37. Travaux d'appropriation et d'agrandissement des divers bâtiments destinés au nouveau ministère de l'industrie et du travail.	175,000 »	4,075,000 »
Art. 38. Achat de mobilier et dépenses diverses d'installation	70,000 »	
Art. 39. Recensement industriel	200,000 »	
Art. 40. Subside à la caisse de prévoyance et de secours en faveur des victimes des accidents du travail instituée par la loi du 24 juillet 1890	110,000 »	
Art. 41. Participation des exposants belges à l'Exposition de Bruxelles de 1897	500,000 »	
Art. 42. Concours de mutualité (1890 à 1895)	20,000 »	
Total du budget du ministère de l'industrie et du travail. . fr.		3,376,765 »

271. — 29 JUIN 1896. — Loi autorisant le gouvernement à racheter la concession du chemin de fer des Plateaux de Herve (1).
(Monit. du 1^{er} juillet 1896.)

Léopold II, etc. Les Chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. Le gouvernement est

autorisé à racheter, à partir du 7 septembre 1897, la concession du chemin de fer des Plateaux de Herve y compris l'embranchement du puits des Xhawirs des charbonnages

texte du projet de loi. Séance du 19 mai 1896. — Rapport. Séance du 27 mai 1896.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 10 juin 1896.

SÉNAT.

Documents parlementaires. — Rapport. Séance du 12 juin 1896.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 24 juin 1896.

(1) Session de 1895-1896.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. — Exposé des motifs et 1896.

de Herve-Wergifosse, conformément à l'article 53 du cahier des charges de concession.

Promulguons, etc.

(Contresignée par le ministre des chemins de fer, postes et télégraphes, M. J. VANDEN-PEEREBOOM.)

272. — 29 JUIN 1896. — Arrêté royal par lequel sont maintenus en qualité de membres des commissions provinciales de pensions, pour un terme de trois ans, prenant cours le 1^{er} juillet 1896, les magistrats et fonctionnaires qui y sont désignés. (Moniteur du 8 juillet 1896.)

273. — 30 JUIN 1896. — Déclaration signée entre la Belgique et la France, concernant l'article 15 du procès-verbal de la délimitation entre les royaumes des Pays-Bas et de France (1) (4^e section). (Moniteur du 20 août 1896.)

Le gouvernement belge et le gouvernement français ayant fait procéder à une vérification de la limite entre la commune de Grandrieu (Belgique) et celle de Cousolre (France), les soussignés, dûment autorisés, sont convenus de ce qui suit :

L'article 15 du procès-verbal de la délimitation entre les royaumes des Pays-Bas et de France, comprenant la partie entre la Sambre et la Meuse ou la 4^e section, est remplacé par la disposition suivante :

« Partant de la borne située sur le bord du petit chemin de Varennes, à la séparation d'une terre provenant de l'ancien bois défriché, dit le Grand Bois l'Abbé dépendant de Leugnies, du bois communal de Cousolre, nommé la haie de Varennes, au nord de la commune de Grandrieu, auquel point aboutit un pré appartenant à plusieurs particuliers, — la ligne séparative se dirige, dans la direction du sud, sur une longueur de 60 mètres environ, en suivant une haie qui fait lisière du dit bois sur une longueur de 430 à 500 mètres suivant la crête septentrionale d'un cours d'eau de 80 centimètres de largeur moyenne, longeant le même bois, — sur le surplus, en suivant une ligne sinueuse de têtards et jeunes plans, jusqu'à un angle rentrant sur Cousolre et Hestrud. Ce point, où se trouve placée une borne, forme la séparation des deux communes françaises

de Cousolre et Hestrud d'avec celle de Grandrieu (Belgique). »

Fait en double à Paris, le 30 juin 1896.

Le ministre des affaires étrangères
de la République française,

(L. S.) HANOTAUX.

L'envoyé extraordinaire
et ministre plénipotentiaire
de Sa Majesté le roi des Belges,

(L. S.) BON D'ANETHAN.

Certifié par le secrétaire général
du ministère des affaires étrangères,
BON LAMBERTONT.

274. — 30 JUIN 1896. — Loi relative à la rémunération en matière de milice (1). (Monit. du 20 juillet 1896.)

Léopold II, etc. Les Chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. L'indemnité due à raison du service personnel des miliciens, dans les cas prévus par la loi du 5 avril 1875, est portée à 50 francs par mois.

Art. 2. La même indemnité est allouée :

1^o A raison du service effectif que les volontaires comptés numériquement dans le contingent (art. 5 de la loi sur la milice) accomplissent pendant la durée du service actif normal des miliciens de leur contingent ;

2^o A raison du service des jeunes gens qui, tenus de concourir à la formation du contingent de la prochaine levée, s'enrôlent pour un terme de milice à prendre cours le 1^{er} octobre qui suit leur admission. Portés sur les listes de tirage, dans l'ordre alphabétique et avant les ajournés des levées anté-

(1) Sessions de 1894-1895 et 1895-1896.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. — Projet de loi. Séance du 7 février 1895. — Exposé des motifs et texte du projet de loi. Séance du 23 avril 1896, p. 185.

Annales parlementaires. — Dépôt du rapport. Séance du 23 avril 1896, p. 1124. — Dépôt d'amendements du gouvernement. Séance du 12 juin 1896, p. 1774. — Discussion. Séances des 12 juin 1896, p. 1774 à 1779; 16 juin, p. 1798 à 1803; 17 juin, p. 1835 à 1857. — Adoption. Séance du 17 juin, p. 1857.

SÉNAT.

Documents parlementaires. — Rapport, n° 110, p. 34-35. *Annales parlementaires.* — Discussion et adoption. Séance du 25 juin 1896.

(1) Voy. *Moniteur belge* du 15 avril 1887, n° 105.